



## les 2 derniers anee en france et les 3 avant a l'etranger

Par **dandong**, le **27/06/2010** à **15:39**

Bonjour,

je pose cette question en souhaitons etre repondu par l'experts de ce site a qui j'ai un grande estimation

voila j'ai posé un demande de naturalisation en juillet 2009

j'etais informe qu'il est recevable le mois d'aout 2009

je suis en france depuis 20 ans ou j'ai fait 2 ans des etudes superieur a l'université avec succès

mon sousi est que lors de l'entretien le moi de juin 2010 on m'a demandé de presenter les attestation de travail par mes employeur pour 5 ans a l'avance

sur les 2 dernieres années j'ai travaillé en france et j'ai ces attestations

mais les 3 ans avant ces 2 la, j'ai travaillé a l'etreanger avec des societés etrangeres ( bien que j'ai toujours declarés mes revenus pour les impots en france pendant les 20 ans de mon sejour en france)

La dame qui m'a fait l'entretien n'etait pas contente des ces 3 ans ou j'ai travaillé hors la france dois je avoire des sousis a cause de ce fait.

Merci enfeniment de me donner vos avis